
Procès Verbal Conseil Municipal du 12 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le ***douze novembre***.

Les membres composant le Conseil Municipal de la commune de VACHERAUVILLE se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sur convocation en date du 27 octobre 2014 sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe VELAIN, Maire.

Étaient présents : tous les membres en exercice.

Absents excusés : Madame Martine MONTERAGIONI

Madame Chantal NICOLAS a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Présentation des projets Driant Centenaire
3. Ouverture de crédits
4. Projet vidéosurveillance individuelle
5. Renouvellement Taxe d'Aménagement
6. Renouvellement baux ruraux
7. Questions diverses

N° 034-2014 : Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 05 octobre 2011, instaurant la Taxe d'Aménagement au taux de 2,50% sur la construction, reconstruction, et agrandissement des bâtiments de toute nature.

Il précise

- Que cette Taxe d'Aménagement s'applique de plein droit aux communes dotées d'un PLU ou d'un POS au taux de 1%
- Que les collectivités doivent délibérer avant le 30 novembre 2014, si elles souhaitent appliquer un taux supérieur, compris de 1% à 5%.

Le conseil municipal après délibération, décide

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement aux taux de 2,50 %.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

N° 035-2014 : Renouvellement baux communaux à Monsieur Sébastien FONTENELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de renouveler les baux communaux comme suit :

- ☞ Monsieur FONTENELLE Sébastien, agriculteur à Vacherauville :
 - une parcelle de terrain communal à usage de culture, d'une superficie de 2 ha 00 a 00 ca, située au lieudit « Le Saucy » cadastrée ZE 37, à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 9 ans, à raison de 100,00 euros l'hectare.
 - une parcelle de terrain communal à usage de culture, d'une superficie de 3 ha 10 a 00 ca, située au lieudit « Le Saucy » cadastrée ZE 37, à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 9 ans, à raison de 100,00 euros l'hectare.
 - une parcelle de terrain communal à usage de culture, d'une superficie de 0 ha 33 a 18 ca, située au lieudit « Wuislette » cadastrée ZE 62, à compter du 1er janvier 2015 pour une durée de 9 ans, à raison de 100,00 euros l'hectare.

Commune
De
VACHERAUVILLE

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun
Canton de Charny

N° 036-2014 : Décision modificative n°03-2014

Le conseil municipal, après discussion et délibération à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits au budget général de la commune comme suit :

Dépenses d'investissement	
2181 – Installations générales- agencements – aménagements	+ 10000,00 €
1313 – Subvention Département – Mission Histoire	+ 10000,00 €

N° 038-2014 : Décision modificative n°04-2014

Le conseil municipal, après discussion et délibération à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits au budget général de la commune comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
73921 – Attribution de compensation	+ 100,00 €
6531 – Indemnités	- 100,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.

Fait à Vacherauville, le 12 novembre 2014

<i>Catherine</i> AUBOIN	<i>Pierrette</i> GAILLARD	<i>Vincent</i> GISONNI	<i>Natale</i> INGUANTA
<i>Martine</i> MONTERAGIONI Absente	<i>Chantal</i> NICOLAS	<i>Sophie Macre</i> OWADENKO	<i>Christian</i> POIREZ
<i>Jean-Pierre</i> RENAUX	<i>Jean-Christophe</i> VELAIN		